

Date : 08/10/10

Urbania repris par IPE



Le cabinet d'avocats d'affaires **FTPA** a conseillé le fonds d'investissement Investors in Private Equity (IPE) lors du refinancement de la dette de la société Urbania et de la conciliation judiciaire qui a suivi cette restructuration. Le groupe Urbania-Adyal est le troisième groupe d'administration de biens et le premier groupe de property management en France. Il gère 400 000 lots de copropriété, 80 000 lots de gestion locative ainsi que 17 000 000 m² de bureaux et locaux tertiaires, par l'intermédiaire de 107 cabinets répartis sur le territoire français. En grandes difficultés financières depuis plus d'un an, la société a été placée sous mandat ad-hoc en juin 2009. Le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) est intervenu lors de cette opération pour organiser une médiation entre les banques et a cherché un repreneur.

FTPA a assisté le repreneur, IPE, dans le cadre du refinancement de la dette bancaire de la société Urbania à l'occasion de sa cessation de paiement. La dette s'élevait alors à un montant d'environ 500 M€. Le dossier s'est clôturé par un accord de conciliation entre les créanciers bancaires, les dirigeants en place (le groupe) et le repreneur (IPE).

Conseils Investors in Private Equity : Serge-Antoine Tchekhoff et Bruno Robin, avocats associés, assistés de Coralie Oger et Anne-Laure Jacquemard, avocates (concurrence) ainsi que Nathalie

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels. Il leur propose l'actualité mondiale de la finance et des investissements, ainsi qu'un service de diffusion de communiqués de presse.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 2

* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

Younan, avocate associée (due diligence) et Frédéric Navarro, avocat associé (social), sont intervenus sur l'ensemble des aspects juridiques de la reprise aux côtés de IPE. Mustapha Oussedrat, avocat indépendant, est quant à lui intervenu sur les aspects fiscaux de l'opération.

Autres conseils : Yves-Marie Ravet, associé du cabinet Campana, Ravet & Associés, conseillait Urbania dans cette opération. Les banques étaient conseillées, en particulier par Isabelle Vincent (Société Générale), Pierre-Alain Bouenic (Monte Paschi), Eric Gaftarnik (Banque Française).

La conciliation a été animée par deux mandataires de justice, Maître Francisque Gay et Maître Philippe Jeannerot.

A propos d'Investors in Private Equity : IPE est un spécialiste indépendant du capital investissement ayant une connaissance approfondie du secteur immobilier. Fondé en 2002 par Philippe Nguyen, IPE privilégie les stratégies industrielles de croissance à moyen/long terme, par acquisitions externes et par augmentation des investissements de ces entreprises.

A propos de **FTPA** : **FTPA** est aujourd'hui l'un des plus anciens cabinets d'avocats indépendants en France et reçoit les dossiers stratégiques de nombreux grands comptes qui lui font confiance. Fondé en 1972, **FTPA** réunit une équipe de 40 avocats aux compétences complémentaires. Le cabinet intervient et accompagne ses clients, entreprises et groupes de sociétés, en France et à l'international, pour tous leurs projets, dossiers et contentieux complexes. Le cabinet a développé une approche très pragmatique des enjeux juridiques et couvre tous les grands domaines du droit et du contentieux des affaires.